

## MERCREDI, 5 FÉVRIER 1896.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Rowand,—la pétition de John M. Bowie et autres, de Tiverton, Ontario.

Par M. Casey,—la pétition du conseil municipal du comté d'Elgin, Ontario.

Par M. Flint,—la pétition de Joseph, R. Wyman et autres, de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Henderson,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara.

Par M. Coatsworth,—la pétition de la Fraternité des Vernisseurs et Polisseurs, Union Locale, No 1; la pétition de l'Union des Pressiers de Toronto, No 10, et la pétition de la Fraternité Internationale des Relieurs, Union Locale, No 28, de Toronto, Ontario.

Ordonné, que M. Boyd, ait la permission de présenter un bill (No 52) à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de canal et de navigation de la Baie d'Hudson.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que Sir James A. Grant ait la permission de présenter un bill (No 53) concernant la Compagnie de chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

Ordonné, que M. Davis ait la permission de présenter un bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et d'améliorations du district d'Edmonton.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour vendredi prochain.

M. McNeill propose, secondé par M. Davies,—que vû la tournure menaçante que prennent les affaires à l'étranger, cette Chambre désire assurer le gouvernement de Sa Majesté et la population du Royaume-Uni de sa loyauté inaltérable et de son entier dévouement à la Couronne et à la constitution anglaises, et affirmer que, si malheureusement les circonstances l'exigent, nulle partie de l'Empire Britannique ne fera de plus grands sacrifices que le Canada pour attester la détermination des sujets de Sa Majesté de maintenir pleines et entières, l'intégrité et la dignité de l'Empire de Sa Majesté; et que cette Chambre réitère le vœu si souvent exprimé par le peuple canadien de conserver les relations les plus amicales avec ses alliés des Etats-Unis.

Et la question étant posée sur la dite motion,—elle est résolue affirmativement.

A six heures P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie P.M.

*Sept heures et demie P.M.*

L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de l'article 19.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.